

CANADIAN  
HORTICULTURAL  
COUNCIL



CHC / CCH  
CONSEIL  
CANADIEN DE  
L'HORTICULTURE

# RAPPORT ANNUEL

## 2009

9 Carvus Court  
Ottawa, Ontario, Canada K2E 7Z4  
Tel./Tel. : (613) 226-4880  
Fax/Téloc. : (613) 226-4497  
Email/Courriel : [question@hortcouncil.ca](mailto:question@hortcouncil.ca)



### **Membres du Conseil canadien de l'horticulture,**

D'entrée de jeu, mes premiers mots s'adressent à vous, chers membres du CCH, pour m'avoir permis de vous servir comme président durant le dernier exercice. J'ai le plus grand respect pour les agriculteurs, particulièrement pour les horticulteurs, et c'est un privilège que d'avoir pu vous côtoyer au cours des dix dernières années.

Cet exercice aura été rempli d'enjeux, surtout que nous devons faire le pont entre la dernière politique agricole (APF) et la prochaine, Cultivons l'avenir. Toutefois, le grand défi confrontant notre organisation consiste à rehausser le profil de l'horticulture auprès de nos gouvernements et de la société. Il nous faut faire la démonstration de l'envergure et de l'importance du secteur; ainsi que de sa contribution à l'économie canadienne. Par la grande diversité de notre secteur, nos activités s'étendent sur l'ensemble du territoire, d'un océan à l'autre, et nous jouons un rôle clé dans la création d'emplois et l'exploitation de la terre.

La stratégie que nous avons élaborée pour faire passer ce message se résume en cinq points :

- Communications et rencontres régulières avec les hauts fonctionnaires d'AAC.
- Rencontre du nouveau sous-ministre à l'Agriculture pour le sensibiliser aux enjeux et défis du secteur et créer avec lui une relation d'affaires pour l'avenir.
- Participation accrue aux différentes tables et forums décisionnels : Table ronde sur la chaîne de valeur dans le secteur de l'horticulture (TRCVSH), groupe de travail public-privé sur les enjeux.
- Lancement d'une invitation à l'Hon. Gerry Ritz, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de devenir le parrain de la cause de l'horticulture qui nous appuiera auprès du gouvernement canadien, en général, et du ministère de la Santé, en particulier, dans notre démarche visant à établir un nouveau partenariat en vue de promouvoir l'horticulture à titre de secteur d'activité contribuant à l'amélioration de la santé des Canadiens.

- Lancement du nouveau magazine du CCH, Idées fraîches, comme outil de communication et de diffusion.

L'idée de caractériser l'horticulture en tant qu'élément de la solution à l'escalade des coûts de soins de santé n'est pas nouvelle. À ma souvenance, chacun des présidents des derniers exercices l'ont soulevée à divers degrés dans leur allocution. À la différence qu'en 2010 l'urgence d'agir favorise notre démarche et l'occasion d'interpeller Santé Canada sur ce chapitre se trouve, donc, à notre portée. À cette fin, le CCH s'est assuré que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour des forums où nous étions appelés à intervenir. La table est mise; à nous de veiller à ce que nous y ayons une place.

En dernier lieu, je voudrais remercier Anne et tout le personnel du bureau national pour leur soutien et leur dévouement. Je me dois aussi de témoigner ma reconnaissance aux présidents de comités de leur engagement à faire avancer leurs dossiers. Aux collègues du Comité de direction et du Comité des finances, je souhaite bonne continuation. Ce fut un plaisir de travailler avec vous.

Le tout respectueusement soumis aux membres du Conseil canadien de l'horticulture par le  
Président



Steve Levasseur  
Le 3 mars 2010



# Rapport annuel aux membres

## Président et membres du Conseil canadien de l'horticulture,

Une autre année vient de s'écouler, la 88<sup>e</sup> de notre longue histoire. Le niveau de complexité des enjeux et des dossiers s'est accru, tout comme l'étendue des activités de notre organisation. Quant à toutes les initiatives entreprises par le bureau national (CCH) au nom de ses membres, la collaboration, la coopération et la contribution en temps et en compétences des membres font partie intégrante de tout succès que nous avons remporté et pouvons souhaiter remporter en votre nom.

Au cours des douze derniers mois, notre attention et nos efforts ont centré sur les dossiers suivants :

- renforcement des activités de pression et des relations politiques,
- salubrité et traçabilité,
- protection des cultures,
- recherche et technologie,
- commerce, vulgarisation et communications,
- coordination des denrées,
- viabilité organisationnelle.

### Renforcement des activités de pression politique

Un certain nombre de changements intervenus à Ottawa en 2009, notamment en ce qui a trait au sous-ministre d'AAC, auront fourni l'occasion de définir à nouveau le profil de l'horticulture et sa position dans l'ensemble du paysage agricole du Canada.

Le CCH s'efforce de trouver le moyen de mettre en valeur l'envergure et la portée du secteur de l'horticulture, de documenter son apport à l'économie canadienne ainsi que de mettre en lumière les réalités du revenu agricole et les nombreux traits caractéristiques qui distinguent l'horticulture de tous les autres secteurs agricoles. Bien que les difficultés soient multiples, il n'en demeure pas moins qu'il existe de véritables occasions de mettre en œuvre des solutions pratiques qui profiteront à tous.

De nombreuses actions visant à renforcer les activités de pression politique et la position du CCH ont été entreprises tout au long de l'exercice, y compris la soumission de présentations au sous-comité sur la salubrité du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de même que la participation à des séances avec chacun des sous-ministres adjoints d'AAC et, évidemment, avec le sous-ministre, John Knubley.

Des interventions importantes auprès du sous-ministre Knubley et autres hauts fonctionnaires ont permis de mettre en évidence le fait que les exploitations en horticulture ont toujours été et

demeurent aux prises avec des problèmes financiers considérables. La perception erronée que le secteur de l'horticulture est en plein essor et n'éprouve pas de graves difficultés financières persiste. Cette erreur résulte, en partie, de la constatation des chiffres élevés de revenus agricoles sans procéder à une analyse détaillée du coût réel de production (CRP) qui est également très élevé en horticulture par rapport à celui d'autres cultures. Les difficultés financières sont donc nombreuses et importantes. Dans bien des sens, ce secteur présente un paradoxe : un revenu agricole élevé avec un CRP appelant à une analyse constante du bénéfice net. Il faut inciter les hauts fonctionnaires et l'industrie à s'attaquer à ce dossier.

D'une façon générale, les problèmes du secteur de l'horticulture du dernier exercice tournaient autour des dossiers suivants :

- la diminution du rendement et l'augmentation du coût de production;
- l'accès à la main-d'œuvre et l'intervention du CCH dans le Programme de travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) ainsi qu'auprès de Ressources humaines de Développement des compétences Canada (RHDC);
- le fait que, contrairement à d'autres secteurs, la main-d'œuvre constitue un élément majeur du coût de production, pouvant atteindre jusqu'à 40 % du CRP par hectare de certaines cultures dont le CRP peut parfois se chiffrer par 2500 \$/ha (6000 \$/acre);
- l'accès à des outils de gestion du risque traditionnels et non traditionnels qui soient adéquats et pratiques;
- les nombreuses solutions proposées pour améliorer l'avantage concurrentiel du secteur qui n'exigent pas l'approbation du Conseil du Trésor;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de salubrité des aliments qui comble les exigences du marché et mérite la confiance du consommateur. La poursuite du soutien financier accordé par le cadre stratégique *Cultivons l'avenir* constitue un facteur critique permettant de maximiser les retombées favorables du travail accompli jusqu'ici et de garantir la reconnaissance générale et l'adoption à grande échelle du programme de salubrité des aliments.

#### • **Agri-protection**

L'Option de gestion du risque est proposée comme solution de rechange aux programmes d'Agri-protection inexistants ou inadéquats dans le contexte de l'horticulture. Une mesure provisoire doit être prise pour pallier les lacunes et les manques de ce programme dont sont victimes les exploitants horticoles. Parmi ces déficiences, notons les suivantes :

- moins du tiers des quelque 100 fruits et légumes actuellement cultivés au Canada sont admissibles à l'Agri-protection;
- beaucoup des régimes existants ne comblent pas les besoins des horticulteurs;
- les programmes existants ne fournissent pas une protection suffisante pour compenser le coût élevé de la production horticole;
- après des décennies d'effort, les régimes d'assurance-production et, maintenant, d'Agri-protection conviennent mal à la majorité des cultures horticoles;
- le secteur de l'horticulture est prêt à tenter de faire partie de la solution. Une mesure provisoire doit être prise en attendant qu'une solution plus permanente soit élaborée et mise en place.

#### • **Atténuation des risques financiers / Pratiques commerciales honnêtes et équitables**

La question de longue date touchant à l'établissement de pratiques commerciales honnêtes et équitables demeure une priorité du marché canadien et reçoit l'appui des membres. Comme le souligne la politique permanente, le besoin d'un programme de protection financière pour les horticulteurs canadiens demeure pressant.

- les mérites de diverses options, y compris la création d'une fiducie comme celle qui est prévue par la loi PACA (*Perishable Agricultural Commodities Act*) et qui, depuis plus de 25 ans, protège davantage les ventes des Canadiens aux États-Unis que celles qui sont effectuées au Canada, doivent être scrutés plus à fond, en vue d'élaborer une solution « faite au Canada ».

• **Stratégie phytosanitaire nationale (mesures d'urgence en cas d'infestation de phytoravageurs)**

Le secteur de l'horticulture a été confronté à beaucoup de problèmes phytosanitaires au fil des ans : nématodes à kystes de la pomme de terre (NKPT), potyvirus de la sharka du prunier, gale verruqueuse de la pomme de terre et autres. Dans l'éventualité d'une éclosion de maladie justifiant la quarantaine, à l'heure actuelle, l'industrie de la production végétale ne dispose d'aucun point de départ, d'aucun protocole d'intervention ayant un échéancier établi et une structure d'indemnisation financière des sinistrés. La politique permanente du CCH fait référence à l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie phytosanitaire nationale dont la composante essentielle serait le modèle d'indemnisation.

Un groupe de travail sur les NKPT a été formé pour régler un certain nombre de problèmes liés à ces ravageurs de l'industrie de la pomme de terre. Il s'agissait d'une étape nécessaire qui subsistera et servira de modèle pour établir le programme national. Le CCH a soumis une proposition au Fonds de flexibilité pour l'agriculture du gouvernement fédéral visant à continuer le travail à cet égard. La portée de ce travail pourrait être étendue de manière à inclure d'autres cultures.

• **Désignation « Produit du Canada » sur les étiquettes**

Les modifications récentes apportées au règlement demeurent problématiques et inquiétantes. Bien que la volonté du gouvernement du Canada de modifier son règlement ait été appréciée et favorablement accueillie, les modifications effectuées n'étaient pas dans l'intérêt de notre secteur; nous continuons donc de demander qu'il procède à d'autres changements.

**Salubrité et traçabilité**

En 2009, le CCH achevait la composante finale de l'examen technique effectué par l'ACIA de ses huit guides de salubrité des aliments à la ferme, encadrant les pratiques des diverses cultures fruitières et maraîchères. Ces guides ont été conçus pour les horticulteurs et les emballeurs utilisant de bonnes pratiques agricoles (Good Agricultural Practices ou GAP). Ils offrent un encadrement complet fondé sur une analyse rigoureuse des points critiques de contrôle à partir des principes du HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). Ce programme, qui a été reconnu et adopté par de nombreux détaillants alimentaires et entreprises de transformation, représente la norme canadienne servant d'étalon de conformité de la production nationale.

Depuis 2009 et jusqu'en 2010, les normes canadiennes de salubrité des fruits et des légumes à la ferme sont soumises à une évaluation comparative avec les exigences reconnues à l'échelle internationale de l'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (IMSA) et les normes GlobalGAP. L'objectif consiste à établir l'équivalence aux yeux du marché mondial et à justifier ainsi son nouveau nom de CanadaGAP. Une fois sa comparabilité établie, CanadaGAP obtiendra son statut d'équivalence aux autres programmes de salubrité des aliments du monde.

Voici quelques faits importants du programme du CCH :

- environ 750 producteurs et emballeurs se sont inscrits au programme de certification (au 1<sup>er</sup> décembre 2009);

- une séance de Formation du formateur en salubrité des aliments à la ferme (SAF) a eu lieu à Ottawa en janvier 2010;
- les mises à jour de tous les guides du PSAF qui ont été publiées au début de 2010 sont disponibles en ligne;
- les guides ayant passé à l'examen technique en 2009 (petits fruits, légumes-feuilles et légumes combinés) ont été publiés sous forme de reliures à anneaux;
- l'évaluation comparative de l'IMSA qui a été entreprise après l'AGA tenue en 2009 progresse bien et est en passe de s'achever au début de 2010. La certification sera ouverte à d'autres fournisseurs de service qualifiés dès l'achèvement de l'évaluation comparative avec l'IMSA.

**Traçabilité :** Le CCH était l'un des multiples organismes ayant collaboré à l'élaboration de l'Initiative sur la traçabilité des fruits et des légumes (ITFL) qui a été parachevée en 2009. Cet exercice cherchait à mettre au point un système de traçabilité complet et normalisé aux fins d'implantation dans le secteur des fruits et des légumes frais.

L'ITFL sera d'intérêt particulier pour quiconque cultive, emballe et expédie des produits en destination des États-Unis. Les acheteurs importants des É.-U. s'attendent à ce que leurs fournisseurs respectent les étapes et l'échéancier de mise en œuvre de l'ITFL. Ces acheteurs sont tenus eux-mêmes de respecter ces étapes et cet échéancier.

Voici les trois premières des sept étapes :

- Étape 1 : Obtenir le préfixe d'entreprise délivré par le programme GS1 (étape achevée au plus tard au premier trimestre de 2009);
- Étape 2 : Assigner les codes-articles internationaux (GTIN - *Global Trade Identification Number*) aux divers formats de caisse (étape achevée au plus tard au premier trimestre de 2009);
- Étape 3 : Communiquer les GTIN aux partenaires commerciaux (étape achevée au plus tard au troisième trimestre de 2009).

Les fournisseurs ont été informés des étapes à suivre. D'autres renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au bureau national du CCH ou en visitant soit notre site à l'adresse [www.hortcouncil.ca](http://www.hortcouncil.ca) ou notre site associé à l'adresse [www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca).

### Phytoprotection

Au printemps et à l'automne de 2009, le Comité consultatif sur la phytoprotection (CCP) s'est réuni avec le directeur exécutif de l'ARLA, M. Richard Aucoin, et le nouveau directeur exécutif du Centre de lutte antiparasitaire d'AAC, D' Manjeet Sethi. Évidemment, ces intervenants ainsi que plusieurs autres parties prenantes, y compris CropLife Canada et ses membres, communiquent ensemble de façon régulière entre les réunions. En outre, le CCH siège à beaucoup des comités nationaux et internationaux se penchant sur la phytoprotection.

De nombreuses modifications ont été apportées au cours des dernières années qui ont permis d'améliorer l'ensemble du processus d'homologation. En 2001, le CCH a publié un document sur les obstacles réglementaires (*Crop Protection - A Better Future for Canada*) et, au début de 2009, il effectuait l'évaluation des progrès réalisés dans l'application des multiples recommandations de ce mémoire. Heureusement, la majorité d'entre elles ont été appliquées intégralement ou presque. De toute évidence, de nouveaux problèmes surgissent, se substituant à ceux ayant disparu de la liste initiale. Nous persévérons, néanmoins, dans nos efforts pour garantir l'accès rapide des nouveaux produits à l'homologation et veiller à ce que des obstacles injustifiables n'entravent pas la capacité du secteur de l'horticulture de commercer de façon équitable et pleinement concurrentielle.

En 2010, le CCP continuera de consacrer ses énergies à collaborer avec l'ARLA et le CLA en vue d'apporter d'autres modifications et améliorations au processus d'homologation du Canada et, en définitive, de favoriser l'accès des horticulteurs aux nouvelles technologies.

M. Dean Thompson, ancien président du Comité consultatif sur la phytoprotection et pomiculteur de St-Paul-d'Abbotsford, au Québec, a été nommé président du Comité consultatif du Centre pour la lutte antiparasitaire en 2010.

### Recherche et technologie

Le dernier exercice se sera révélé un temps d'apprentissage et de réalisation pour l'horticulture canadienne. Le nouveau Comité consultatif sur la science (CCS) fournit un forum permettant une collaboration focalisée sur la science et l'innovation. Sa création aura placé le CCH et le secteur en position avantageuse pour proposer la création de grappes agro-scientifiques canadiennes dans le cadre du Programme de stimulation de l'agro-innovation canadienne. Voilà une réalisation importante qui a été rendue possible par le travail de beaucoup d'intervenants, et nous espérons pouvoir livrer des résultats probants au cours des prochaines années.

Le cadre stratégique *Cultivons l'avenir* et le nouveau Programme de stimulation de l'agro-innovation canadienne offre à l'agriculture des occasions stratégiques grâce aux programmes de développement de produits agricoles innovateurs et de grappes agro-scientifiques canadiennes. En réponse à une résolution votée lors de l'AGA tenue en 2009, le CCH a poursuivi l'élaboration d'une proposition visant la création d'une grappe agro-scientifique qui se pencherait sur les cultures maraîchères et fruitières. Ce travail a été effectué en consultation et en collaboration avec les membres et un certain nombre de parties prenantes, notamment le Vineland Research and Innovation Centre (VRIC), l'Alliance canadienne de l'horticulture ornementale (ACHO) et des entreprises de transformation des aliments. Les consultations des associations de producteurs des diverses denrées au sujet de leurs priorités visaient à bâtir une large fondation à partir de laquelle seraient cernés les besoins en matière de recherche à court, à moyen et à long terme. Cet exercice se voulait aussi la pierre angulaire des stratégies globales à long terme des industries de chaque secteur d'activité.

Lors du Symposium sur la recherche tenu à l'occasion de l'AGA 2009 du CCH, cinq thèmes de recherche et d'innovation ont été définis : santé et bien-être, salubrité et qualité des aliments, production, systèmes de production, bilan écologique du système horticole (lutte antiparasitaire) ainsi que gestion et efficacité énergétiques.

Voici le mandat du Comité consultatif sur la science :

- aller au-devant des besoins des membres en ce qui a trait au repérage et à la réalisation d'innovations et de recherches scientifiques par l'établissement d'une grappe agro-scientifique pour l'horticulture;
- veiller à établir les liaisons appropriées entre les divers intervenants en science et technologie;
- contribuer à accélérer le pas en **innovation horticole**;
- faciliter l'adoption de nouvelles technologies dans toutes les sphères de l'horticulture;
- fournir un **forum** pour intervenir auprès du programme de stimulation de l'agro-innovation du cadre stratégique *Cultivons l'avenir* et y accéder;
- protéger les intérêts des membres du CCH et leur investissement en mettant en place un système efficace de sécurité Internet et en veillant à acquérir au besoin la propriété intellectuelle des découvertes et des innovations technologiques résultant des recherches.

Pour gérer les consultations auprès de tous les secteurs de l'horticulture et organiser les priorités, les cultures ont été regroupées :

- cultures en serre;
- pommes de terre;
- petits fruits;
- fruits de verger;
- légumes;
- autres.

Un processus a été créé pour solliciter et interclasser des priorités puis, en cas de consensus, pour passer au stade de projet. L'information recueillie a été partagée avec l'ACHO et le VRIC.

Nous avons reçu 66 réponses à notre demande de déclaration d'intérêt, dont 15 ont été sélectionnées en vue d'être figuolées, puis incluses dans la proposition de grappe qui a été présentée à AAC avant le 31 janvier 2010, date limite de la soumission.

Culture	Nombre de réponses	Nombre de projets sélectionnés
Cultures en serre	6 soumissions	1 projet
Pommes de terre	17 soumissions	4 projets
Petits fruits	17 soumissions	3 projets
Fruits de verger	13 soumissions	3 projets
Légumes	11 soumissions	2 projets
Autres (eau)	2 soumissions	2 projets

#### Coordination des activités liées aux diverses cultures

Le CCH continue de collaborer avec l'industrie pour coordonner les activités liées aux pommes, aux pommes de terre, aux bleuets et, maintenant, aux cultures en serre, dont le comité a été officiellement formé en 2009. Voici donc les réalisations se rapportant à chacune de ces denrées ou secteurs d'activité :

#### Pommes

Les orientations et le plan de travail du groupe de travail sur la pomme (GTP) visaient les dossiers suivants :

- programme de transition pour les vergers et les vignobles;
- évaluation comparative à venir;
- formation éventuelle d'un office de recherche et de promotion;
- définition des priorités de recherche;
- concours de pommes au Royal Winter Fair;
- Programme de réduction des risques liés aux pesticides employés en pomiculture (CLA).

La réunion mi-été a été organisée en C.-B. par la BC Fruit Growers' Association qui en était l'hôte. La tournée des exploitations locales comprenait une visite de la vinerie Summerhill, de l'exploitation Jealous Fruits, des Davison Orchards & Farm Market, du verger Roger Bailey et de la vinerie Gray Monk.

Le GTP travaille actuellement à la réalisation de divers projets, soit :

- *Agri-marketing* : la C.-B., l'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont obtenu une subvention dans le cadre du Programme Agri-marketing d'AAC pour le développement de marchés internationaux.

Parmi les activités, notons l'assistance au Fresh Summit de la Produce Marketing Association (Anaheim) en octobre 2009 et à l'exposition Fruit Logistica (Berlin) tenue en Allemagne en février 2010 ainsi que l'élaboration d'une stratégie internationale à long terme pour l'industrie canadienne de la pomme.

- *Évaluation comparative* : depuis un certain temps, le GTP envisage d'effectuer une évaluation comparative et, à cette fin, a formé un sous-comité composé de producteurs et d'emballeurs dont le mandat consiste à prendre en charge ce projet d'évaluation comparative. La version finale de la proposition a été achevée, et ce projet devrait aller de l'avant dans les mois à venir.
- *Office national de recherche et de promotion* : l'opportunité de mettre sur pied un office pour l'industrie de la pomme a été étudiée au cours du dernier exercice et continue de faire l'objet de discussions. Le GTP poursuit son exploration de cette possibilité ainsi que sa cueillette d'information pertinente sur la création d'un office, mais il s'est donné pour objectif de prendre une décision finale en 2010.

### **Pommes de terre**

Le Comité directeur du Comité pour la pomme de terre (CDPT) du CCH représente plus de 1400 producteurs au Canada qui cultivent 154 000 hectares (380 000 acres) de pommes de terre, soit une valeur de près d'un milliard de dollars. Le CDPT est composé de seize représentants élus par les provinces, soit deux représentants de chacune des provinces suivantes : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard. Au nom du CDPT, le CCH prend fait et cause auprès des instances fédérales en faveur du bien-être économique des producteurs de pommes de terre en réglant les problèmes en matière de législation et de réglementation fédérales, d'environnement et de commerce.

L'activité de ce dernier exercice se résume comme suit :

- Les nouvelles lignes directrices sur le NKPT (nématodes à kystes de la pomme de terre) ont été entérinées par l'APHIS et l'ACIA. Ces lignes directrices, qui ont été élaborées conjointement par le National Potato Council (É.-U.), le CDPT, l'APHIS et l'ACIA, auront contribué à améliorer les relations avec notre principal partenaire commercial de la pomme de terre de semence.
- Les paramètres à débattre ont été établis de concert avec le National Potato Council et touchaient à la définition de critères scientifiques autorisant la certification phytosanitaire des exportations en se fondant sur l'accumulation de données d'enquête.
- L'Alberta, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard se sont concertés pour former un groupe de développement des exportations et ont obtenu une subvention pour tenter de découvrir des débouchés et, ainsi, de maintenir, voire d'améliorer, la notoriété des variétés.
- Le Canada et les É.-U. disposent maintenant d'une norme harmonisée de classement des pommes de terre.
- Les É.-U. sont en voie de faire passer un décret sur la mise en marché qui permet l'entrée à longueur d'année de pommes de terre de 19 mm ( $\frac{3}{4}$  po) à 41 mm ( $1\frac{5}{8}$  po) de diamètre en contenant de 1,36 kg (3 livres) ou moins.
- Un marché test a été effectué par l'ACIA visant à déterminer la réaction des consommateurs et des acheteurs à la mise en marché de pommes de terre provenant d'établissements enregistrés lorsque l'estampille Canada est apposée sur la palette. À l'heure actuelle, le *Règlement sur les fruits et les légumes frais* prévoit que l'estampille Canada doit figurer sur l'emballage du produit de consommation. Cette exigence a longtemps constitué un irritant dans les provinces à l'est du Manitoba.
- La Corporation de règlement des différends dans les fruits et les légumes est maintenant habilitée à trancher un différend lorsqu'il s'agit de pommes de terre de semence non plantées.

Les travaux courants et futurs du CDPT seront centrés sur les dossiers en cours, dont voici la liste :

- protection phytosanitaire;
- gestion des risques des entreprises et réglementation pertinente;
- commercialisation des pommes de terre;
- recherche et développement;
- phytoprotection;
- intégrité des données;
- relations commerciales.

En janvier 2010, M. Chuck Dentelbeck, responsable en titre des dossiers portant sur la pomme de terre, a quitté le CCH afin d'accepter le poste de PDG du Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre. La recherche de son remplaçant continue.

### **Bleuets**

Le groupe de travail pour le bleuets a aussi été très affairé depuis la dernière AGA. De nombreuses conférences téléphoniques ont eu lieu pour discuter des priorités de recherche ainsi que du projet de l'ARLA sur la valeur des pesticides. Un produit destiné aux bleuets fait actuellement l'objet d'un essai ou projet pour en déterminer la « valeur ». Des rapports intérimaires sur ce projet seront diffusés et on s'attend à ce que cette méthode, une fois mise au point, pourra être appliquée à d'autres cultures et produits.

### **Production en serre**

Le Comité pour la production en serre s'est réuni par conférence téléphonique ainsi qu'en personne au cours de l'exercice en vue de traiter plus particulièrement des questions phytosanitaires. Également à l'ordre du jour, cependant, étaient les discussions sur la recherche et l'innovation, les marchés et la grappe agro-scientifique. Dans ces domaines, les priorités suivantes ont été cernées et approuvées à titre d'éléments de la stratégie globale permettant de garantir tout au long de l'année un approvisionnement à domicile de produits cultivés en serre ainsi qu'à titre de sujets de recherche à intégrer à la proposition de grappe agro-scientifique pour l'horticulture :

#### **Viabilité et efficacité énergétiques**

- carburants de remplacement et consommation énergétique;
- cogénération;
- échange de droits d'émission de carbone;
- stratégies et technologies de gestion climatique;
- technologies des structures (nouvelles bâches de serre);
- serres semi-fermées;
- CO<sub>2</sub> de sources différentes;
- éclairage d'appoint.

### **Commerce**

Le CCH, en tant que membre de l'Alliance pour les fruits et les légumes frais (AFLF), a continué à se concentrer sur les pratiques commerciales honnêtes et équitables au sein de l'industrie des fruits et des légumes frais. Depuis nombre d'années, le CCH a eu pour politique permanente de tenter d'obtenir la mise en place de mécanismes de gestion du risque financier visant à protéger les ventes au Canada, mécanismes qui pourraient s'apparenter à la fiducie PACA aux États-Unis. Un groupe de travail fédéral, provincial et territorial (FPT) a étudié les problèmes soulevés par le secteur privé. On a entrepris une analyse des enquêtes d'AAC et de

l'industrie menées sur les pratiques commerciales afin de cerner l'étendue du problème, y compris quant à l'acquittement lent et le non-acquittement des factures.

Le CCH, des représentants des producteurs et expéditeurs, des fonctionnaires d'AAC, de l'ACIA et d'Industrie Canada ainsi que les sous-ministres adjoints de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec se sont réunis pour poursuivre le dialogue, pour discuter des mécanismes fédéraux, provinciaux et privés qui existent déjà ainsi que, évidemment, pour chercher à pallier les lacunes, à trouver des solutions et à déterminer les prochaines étapes. La plus grande difficulté confrontant l'industrie, à certains égards, consistait à faire comprendre et partager pleinement le vécu du secteur et l'ampleur des difficultés ainsi qu'à obtenir la reconnaissance de l'existence effective d'un problème. Des interventions supplémentaires se révèlent nécessaires, surtout auprès des établissements financiers, dont Financement agricole Canada, et des gouvernements provinciaux.

Le CCH continue de participer activement aux travaux de l'AFLF qui est intervenue dans trois domaines prioritaires, soit la délivrance de permis et l'arbitrage, l'inspection à destination et les mécanismes de gestion du risque financier. Vu que les subventions gouvernementales prenaient fin le 31 mars 2009, l'industrie a présenté une demande de financement à diverses associations afin de continuer ses travaux touchant ces enjeux importants.

Dans le cadre du traitement de ces trois priorités, le travail de liaison et de développement effectué en relation avec l'État a été canalisé à travers deux processus établis. Le groupe de travail conjoint ACIA-AFLF a pris en charge les projets touchant à la délivrance de permis et aux inspections à destination.

L'AFLF a terminé ses projets visant les renseignements sur le marché, la collecte de données et le classement des catégories et estime que la méthode décrite ci-dessous constituerait le plan d'action le plus efficace pour faire progresser ces dossiers.

- AAC met fin à son plan d'affaires et conseille l'industrie sur les pistes à suivre en ce qui a trait aux renseignements sur les marchés et la collecte de données.
- AAC et l'ACIA proposent un procédé pour gérer les catégories et les normes ainsi que la partie restante du partenariat du Programme pour les fruits et les légumes frais en confiant le rôle de direction au CCH et celui de soutien à l'ARLA.

L'engagement des producteurs sera essentiel à la poursuite de ce travail. Toutefois, de telles activités exigeront un soutien financier pour garantir le succès ultime de ces projets. Or, les sources de financement n'ont pas encore été déterminées.

Pour ce qui des catégories et des normes ainsi que des activités futures, l'AFLF a demandé à AAC et à l'ACIA de former et de subventionner un sous-comité de la table ronde sur la chaîne de valeur dans le secteur de l'horticulture. Ce sous-comité aurait pour mandat de définir les besoins stratégiques à long terme de l'industrie de la production et de l'expédition au Canada et de conclure une entente entre les secteurs public et privé sur les mesures à prendre pour répondre à ces besoins à l'avenir.

Le commerce interprovincial a défrayé la chronique en 2009, surtout relativement aux craintes causées par les exemptions ministérielles et la commercialisation réglementée. Le tout découlait des inquiétudes exprimées par les premiers ministres provinciaux et la demande d'examiner tous les aspects du commerce interprovincial.

### Vulgarisation et communications

Comme il a été signalé antérieurement, en 2009, le CCH a cherché à rehausser la visibilité et l'influence du CCH et de ses activités en usant de plusieurs stratégies, y compris la publication *The Grower* et le réaménagement complet de son site Web. Achievé en 2009, le site du CCH présente maintenant une toute nouvelle allure, et son site associé pour le CanadaGAP™ a aussi bénéficié d'une mise à jour importante.

Quant à l'exercice 2010, le CCH prévoit produire, en collaboration avec The Matrix Group, une publication intitulée « *Idées fraîches* » qui tiendra lieu d'organe officiel du CCH et dont l'intervalle de publication reste à déterminer.

La désignation **Idées fraîches** a été choisie pour refléter l'abondance de fruits et de légumes frais cultivés au Canada de même que l'esprit d'innovation et d'entreprise qui anime tous les intervenants de cette industrie. Ce projet continue sur la lancée d'un projet antérieur visant à dresser le portrait du secteur et à faire ressortir la valeur de son apport à l'agriculture, à l'économie et, de fait, à tous les Canadiens et Canadiennes. Surveillez la sortie du premier numéro au printemps de 2010.

En 2009, la séance semestrielle du Comité de direction a été tenue dans la région du Lower Mainland de la Colombie-Britannique. En 2010, cette séance se déroulera en Ontario au début d'août.

### Viabilité organisationnelle

En 2009, du temps a été réservé pour réfléchir sur la composition changeante et la dynamique du secteur de l'horticulture ainsi que sur les répercussions de cette évolution sur notre organisation nationale. Il importe que nous nous trouvions dans une position pour garantir notre efficacité optimale, vu l'évolution des données démographiques et des priorités.

Au cours des dernières années, la composition de nos membres a changé. Le Comité de direction a entrepris une analyse et des discussions portant sur la structure de gouvernance et le plan stratégique du CCH. Il semble opportun d'envisager une révision du modèle d'organisation. Tous les groupes vivent le scénario de la diminution des effectifs et du bassin rétrécissant de candidats prêts à se dévouer. Cette même tendance est constatée dans les secteurs et les associations agricoles partout au Canada.

Parmi les considérations principales, il faut compter la façon dont le nombre décroissant de bénévoles éventuels influencera le CCH et son modèle de gouvernance. Le modèle actuel exige dix ans à partir du moment où la personne se joint pour la première fois au Comité des finances jusqu'à ce qu'elle occupe la présidence durant un exercice. Pouvons-nous continuer ainsi? Est-ce que le mandat actuel d'un an compromet l'efficacité du CCH en tant que groupe national défendant les dossiers au cœur de l'horticulture?

Plusieurs options sont envisagées et il est souhaité que des occasions se présentent pour que les membres entament une discussion significative à ce sujet durant l'AGA. Évidemment, aucun changement ne serait effectué sans obtenir l'avis détaillé d'une portion importante des membres et certainement pas avant l'AGA tenue en 2011.

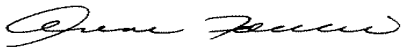
### Sommaire

En terminant, je dois dire un grand *Merci* à tous les membres, à tous ceux qui ont consacré leur temps et leurs talents à la présidence de nos nombreux comités et, de toute évidence, à ceux qui ont siégé au Comité de direction et au Comité des finances. Votre soutien est d'une valeur

incommensurable et, en tant qu'employés, nous ne pourrions pas réaliser tout ce que nous faisons sans votre apport et votre appui. Je suis aussi reconnaissante à tous les membres de notre personnel, Heather Gale, Amy Argentino et Patti Proulx ainsi qu'à notre équipe de la salubrité des aliments, Katie MacKimmie, Elizabeth Laska, Kelly Newton et Linda Vinokuroff.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le Conseil canadien de l'horticulture, qu'il s'agisse des activités susmentionnées ou tout autre des multiples interventions du CCH, communiquez avec votre organisme membre ou le bureau national.

Le tout respectueusement soumis au président et aux membres du Conseil canadien de l'horticulture par la vice-présidente directrice,



Anne Fowlie  
Le 3 mars 2010

---

# Informations sur l'organisation

**Conseil canadien de l'horticulture**  
**88e Assemblée annuelle**  
**« Ensemble plus Forts »**  
**Comités 2010**

<b>Comités</b>	<b>Présidents</b>	<b>Secrétaires</b>
Pomme et Fruit	Joe Sardinha	Amy Argentino
Protection des cultures et Environnement	Gary Brown	Craig Hunter
Finance et Marketing	Mark Wales	Anne Fowlie
Salubrité des aliments	Paul Leblanc	Heather Gale
Production en serre	Linda Delli Santi	Leanne Wilson
Ressources humaines	Doug Connery	Anne Fowlie
Pomme de terre	Keith Kuhl	Deb Hart
Recherche et Technologie	Dave Sangster	Amy Argentino
Commerce et Normes du Secteur	Ken Forth	Katie MacKimmie
Légumes	André Plante	Katie MacKimmie

# Conseil canadien de l'horticulture

## Liste des officiers et directeurs du Conseil d'administration 2009 - 2010

- Président :** Steve Levasseur, Fédération des producteurs de pommes  
du Québec, 44 Route 237N, Frelighsburg, QC J0J 1C0
- 1er Vice-président :** Andy Vermeulen, Vermeulen Farms Ltd., 48 Rabbit Square  
Road, RR #5, Canning, NS B0P 1H0
- 2e Vice-président :** Jack Bates, dba Tecarte Farms  
3535 Kettles Road, Delta, BC V4K 3N2
- Ancienne présidente :** Larry Buba, 52317 RR 274, Spruce Grove, AB T7X 3S2

### Comité de direction

Steve Levasseur  
Jack Bates  
Tony Kirkland

Andy Vermeulen  
Murray Porteous  
Larry Buba

### Comité des finances

Claude Laniel  
Ray Biln  
Bruce Hill

Alvin Keenan  
Brian Gilroy

### Directeurs pour l'assemblée annuelle 2010

Vous trouverez la liste des directeurs sous l'onglet « Représentants accrédités ».

# Anciens présidents du Conseil canadien de l'horticulture

<b>Année</b>	<b>Présidents</b>	<b>(5 Régions)</b>
2009	Steve Levasseur	Québec
2008	Larry Buba	Alberta (Prairies)
2007	Ken Porteous	Ontario
2006	Marcus Janzen	Colombie-Britannique
2005	Robert MacDonald	Île-du-Prince-Édouard (Maritimes)
2004	André Turenne	Québec
2003	Doug Connery	Manitoba (Prairies)
2002	Ken Forth	Ontario
2001	Penny Gambell	Colombie-Britannique
2000	Don Keenan	Nouveau-Brunswick (Maritimes)
1999	Robert Allard	Québec
1998	Dave Jeffries	Manitoba (Prairies)
1997	Jeff Wilson	Ontario
1996	David Hobson	Colombie-Britannique
1995	R. Elmer MacDonald	Île-du-Prince-Édouard (Maritimes)
1994	Jean-Claude Tessier	Québec
1993	Hector Delanghe	Ontario
1992	Greg Gowryluk	Manitoba (Prairies)
1991	James Harris	Colombie-Britannique
1990	Jean-Yves Lohé	Québec
1989	Gerry Long	Ontario
1988	Laurie Hennigar	Nouvelle-Écosse (Maritimes)
1987	John Kuhl	Manitoba (Prairies)
1986	Richard Bullock	Colombie-Britannique
1985	Michel Legault	Québec
1984	Tony Csinos	Ontario
1983	John MacDonald	Île-du-Prince-Édouard (Maritimes)
1982	Bill Visser	Alberta (Prairies)
1981	Arnold Pedersen	Colombie-Britannique
1980	Keith Collver	Ontario
1979	Pierre Van Winden	Québec
1978	Jim Gallant	Nouveau-Brunswick (Maritimes)
1977	Ed Connery	Manitoba (Prairies)
1976	Nigel Taylor	Colombie-Britannique
1975	Ron Moyer	Ontario
1974	Ebbis Peill	Nouvelle-Écosse (Maritimes)
1973	Gilles Tessier	Québec
1972	Larry Jorgenson	Alberta (Prairies)
1971	Don Wright	Ontario
1970	Allan Claridge	Colombie-Britannique
1969	Yves Bolduc	Québec
1968	H.N. Cohoon	Nouvelle-Écosse (Maritimes)
1967	Walter Kroeker	Manitoba (Prairies)
1966	John Brown	Ontario
1965	R.L. Burge	Île-du-Prince-Édouard (Maritimes)

1964	R.P. Walrod	Colombie-Britannique
1963	Gérald Beaudin	Québec
1962	John E. Reynolds	Ontario
1961	A.E. Calkin	Nouvelle-Écosse (Maritimes)
1960	H.C. Greenlaw	Nouveau-Brunswick (Maritimes)
1959	A.R. Garrish	Colombie-Britannique
1958	W. Daman	Manitoba (Prairies)
1957	M.M. Robinson	Ontario
1956	Marc H. Hudon	Québec
1955	T.L. Meek	Nouvelle-Écosse (Maritimes)
1954	W. R. Shaw	Île-du-Prince-Édouard(Maritimes)
1953	T. Wilkinson	Colombie-Britannique
1952	B. M. Wallace	Ontario
1951	B. M. Wallace	Ontario
1950	Roswell Thomson	Québec
1949	R. J. Leslie	Nouvelle-Écosse (Maritimes)
1948	F. L. Fitzpatrick	Colombie-Britannique
1947	H. L. Craise	Ontario
1946	J. W. Boulter	Île-du-Prince-Édouard(Maritimes)
1945	J. W. Boulter	Île-du-Prince-Édouard(Maritimes)
1944	R. D. Sutton	Nouvelle-Écosse (Maritimes)
1943	R. E. Godbout	Québec
1942	A. K. Loyd	Colombie-Britannique
1941	A. K. Loyd	Colombie-Britannique
1940	G. H. Mitchell	Ontario
1939	M. V. McGuire	Colombie-Britannique
1938	W. G. Oulton	Nova Scotia (Maritimes)
1937	F. A. Lewis	Colombie-Britannique
1936	E. J. Atkin	Ontario
1935	W. J. Tawse	Québec
1934	H. E. Kendall	Nouvelle-Écosse (Maritimes)
1933	R. H. Macdonald	Colombie-Britannique
1932	W. J. Cooke	Ontario
1931	Thos. Abriel	Colombie-Britannique
1930	Chas. Craig	Ontario
1929	Paul Fisher	Ontario
1928	J. H. Lavoie	Québec
1927	J. T. Mutrie	Colombie-Britannique
1926	E. B. Luke	Québec
1925	E. B. Luke	Québec
1924	L. H. Taylor	Colombie-Britannique
1923	F. W. Bishop	Nouvelle-Écosse (Maritimes)
1922	Col. H. L. Roberts	Ontario

# Membres du Conseil canadien de l'horticulture

## Membres fondateurs

- 1922 British Columbia Fruit Growers' Association
- 1922 Nova Scotia Fruit Growers' Association

## Membres 50+

- 1937 Nova Scotia Department of Agriculture
- 1937 Ontario Fruit & Vegetable Growers Association
- 1937 New Brunswick Potato Shippers' Association
- 1937 British Columbia Vegetable Marketing Commission
- 1938 Canadian Produce Marketing Association
- 1938 Prince Edward Island Department of Agriculture, Fisheries & Aquaculture
- 1952 Association des jardiniers maraichers du Québec
- 1954 Prince Edward Island Potato Dealers Association
- 1954 Fédération des producteurs maraichers du Québec
- 1954 Alberta Seed Potato Growers' Association
- 1954 Ontario Asparagus Growers' Marketing Board
- 1954 British Columbia Potato & Vegetable Growers' Association
- 1954 Vegetable Growers' Association of Manitoba

## Membres 25+

- 1963 Ontario Tender Fruit Producers' Marketing Board
- 1968 Ontario Greenhouse Vegetable Growers
- 1970 Manitoba Agriculture, Food and Rural Initiatives
- 1970 New Brunswick Agriculture, Fisheries & Aquaculture
- 1970 Peak of the Market
- 1970 Seed Potato Growers' Association of Manitoba
- 1977 Ontario Fresh Grape Growers' Marketing Board
- 1977 Connery's Riverdale Farms Ltd.
- 1977 Southern Manitoba Potato Co.
- 1978 Prince Edward Island Potato Board
- 1978 Horticulture Nova Scotia
- 1978 Farnham Farms Ltd.
- 1978 Potato Growers of Alberta
- 1978 Chipping Potato Growers of Manitoba
- 1978 BC Tree Fruits Limited
- 1978 Manitoba Root Crop Producers Marketing Board
- 1978 BASF Canada
- 1978 Keystone Vegetable Growers' Association
- 1978 Kroeker Farms Ltd.
- 1978 Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation
- 1978 Prince Edward Island Potato Processing Council
- 1978 Fédération des producteurs de pommes du Québec

1978	Potato Producers' Association of Prince Edward Island
1978	Grape Growers of Ontario
1978	Red Hat Cooperative Ltd.
1979	New Brunswick Seed Potato Growers' Association
1979	Apple Growers of New Brunswick
1979	Bayshore Vegetable Shippers Ltd.
1979	Potatoes New Brunswick
1981	Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec
1982	Ontario Potato Board
1983	Fraser Valley Strawberry Growers' Association
1983	Wild Blueberry Producers' Association of Nova Scotia
1984	Nova Scotia Potato Marketing Board
1984	Island Vegetable Cooperative Association
1985	Cavendish Co.
1985	Chemtura Canada Co.
1985	Syndicat des producteurs d'oignons du Québec

### **Membres 15+**

1987	Mid Isle Farms Inc.
1987	A. Lassonde Inc.
1988	Alberta Seed Potato Growers' Association
1990	British Columbia Greenhouse Growers' Association
1990	Syngenta Crop Protection Canada Inc.
1991	Vergers Leahy Inc.
1991	Saskatchewan Agriculture & Food
1991	Linkletter Farms Ltd.
1991	Saskatchewan Seed Potato Growers' Association
1991	Dow AgroSciences Canada Inc.
1991	Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec
1992	Vancouver Island Produce
1992	Conseil québécois de l'horticulture
1992	Theford-Grand Bend Vegetable Growers' Association
1993	E. I. du Pont Canada Inc.
1993	BC Fresh
1993	Jeffries Brothers Vegetable Growers Inc.
1994	Cranberry Institute

### **Membres 10+**

1996	Alberta Agriculture, Food & Rural Development
2000	Prince Edward Island Horticultural Association

### **Membres 5+**

2001	Arysta LifeScience Canada Inc.
2001	Prince Edward Island Seed Potato Growers' Association
2002	Bayer CropScience Canada
2002	Prince Edward Island Wild Blueberry Growers' Association
2002	Saskatchewan Fruit Growers' Association
2002	Saskatchewan Greenhouse Growers' Association
2002	Saskatchewan Vegetable Growers' Association

2002 Algoma Orchards Ltd.  
 2002 Gestion Qualiterra Inc.  
 2002 The Little Potato Company  
 2002 Fraserland Organics  
 2003 AG World Support Systems Corp.  
 2003 British Columbia Blueberry Council  
 2003 Oxford Frozen Foods Ltd.  
 2003 Québec Wild Blueberries Inc. / Les Bleuets Sauvages du Quebec Inc.  
 2004 McCain Foods Canada  
 2004 Association des emballeurs de pommes du Québec  
 2004 Foreign Agricultural Resource Management Services (FARMS)  
 2004 Prairie Fruit Growers' Association  
 2004 Ontario Ginseng Growers' Association  
 2005 Apple Marketers' Association of Ontario  
 2005 AgraPoint International Inc.  
 2005 BC Cranberry Marketing Commission  
 2005 British Columbia Raspberry Growers  
 2005 BC Raspberry Industry Development Council  
 2005 Bradford Co-op Storage  
 2005 Central Erie Fruit & Vegetable Grower  
 2005 Eastern Ontario Fruit & Vegetable Grower  
 2005 Elgin County Fruit & Vegetable Growers  
 2005 Essex County Associated Growers  
 2005 Garlic Growers Association of Ontario  
 2005 Georgian Bay Fruit Growers Inc.  
 2005 Halton & Wentworth Growers  
 2005 Newfoundland and Labrador Horticulture Producers' Association  
 2005 Ontario Beekeepers' Association  
 2005 Ontario Berry Growers' Association  
 2005 Ontario Highbush Blueberry Growers' Association  
 2005 Patates Dolbec Inc.  
 2005 ST.Lawrence Valley Fruit Growers' Association  
 2005 S.W. Ontario Rutabaga Growers' Association  
 2005 Toronto Fruit and Vegetable Growers' Association  
 2005 Vermeulen Farms Ltd.

## **Nouveau Membres**

2006 Fresh Vegetable Growers of Ontario  
 2006 Syndicat des producteurs en serre du Québec  
 2006 Syndicat des producteurs de bleuets du Québec  
 2006 Prisme Phytodata  
 2006 Food Trust of Prince Edward Island  
 2006 Sandhills Seed Potato Ltd.  
 2006 Sunfresh Farms Ltd.  
 2006 Fondation des Entreprises en Recrutement de Main-d'oeuvre agricole  
 Étrangère (FERME)  
 2007 Groupe Vegco  
 2007 Jasper Wyman & Sons Canada, Inc.  
 2007 The Oppenheimer Group  
 2007 New Brunswick Potato Processor Growers Association  
 2007 A & L Canada Laboratories Inc.

2007 Bleuets NB Blueberries  
2007 Guelph Food Technology Centre  
2008 Association des producteurs de fraises et framboises du Québec  
2008 Ministère d'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec  
2008 Newfoundland & Labrador Department of Natural Resources  
2008 Atlantic Agri-food Associates  
2008 Cherry Vale Organic Farms  
2008 Saskatchewan-Farm Credit Canada  
2008 Gowan Agro  
2008 Jasper Wyman and Son Ltd.  
2008 New Brunswick Cranberry Growers  
2008 Paradise Hill Farm Inc.  
2008 QMI-SAI Global  
2008 Simplot Canada  
2008 Cavendish Produce  
2008 Simplot Canada  
2009 Meyer Farms Co., Ltd  
2009 W.B. Alberts Produce Co. Ltd.  
2009 Horticulture Producers Association of Southern New Brunswick  
2009 The Certified Organic Associations of BC  
2009 Shen's Garden  
2009 Emballage F.W. Ward  
2009 Lamb Weston, Division of ConAgra Limited  
2009 Ippolito Fruit & Produce Ltd.  
2009 United Fresh Produce Association

---

# Reçettes Agricoles